

APPEL A CANDIDATURE POUR L'ACCUEIL D'ARTISTES EN RESIDENCE DANS LES LYCEES AGRICOLES DE POITOU-CHARENTES

territoires virtuels

Contexte

La région Poitou-Charentes compte quatorze lycées agricoles publics. Des formations du CAP au BTS y sont dispensées, dans des domaines variés - notamment viticulture, production agricole, industrie agro-alimentaire, gestion environnementale, commerce.

Les lycées agricoles sont très souvent des acteurs importants de leur territoire.

Ils accueillent entre cent et quatre cents élèves et disposent tous d'un internat.

Dans chaque établissement, des professeurs d'éducation socioculturelle (Esc) sont en charge de l'éducation artistique et culturelle des élèves. Ils développent des projets d'action culturelle dans et en dehors du temps scolaire.

Un réseau d'action culturelle, Rurart, coordonne les projets régionaux des lycées.

Projet

L'existence de plusieurs acceptions du terme « virtuel » entraîne une différence légitime de perception du concept véhiculé.

Ainsi le virtuel peut-il être défini comme étant l'expression du potentiel d'exister pour les uns, l'image véhiculée par les NTIC pour d'autres ou encore un sujet sans référent iconique dans l'hypothèse la plus ouverte.

Derrière la notion de virtuel se cachent par exemple les questions du support de production, de l'ancrage dans un territoire, de la circulation de l'information. Ces pistes sont loin d'être exhaustives.

La volonté du réseau Rurart est de favoriser des résidences d'artistes travaillant les nouveaux médias en s'appuyant sur les pratiques sociales et culturelles déjà initiées dans les établissements.

Plus généralement, Rurart développe des projets visant à questionner la notion de développement durable. Le champ des projets liés à cette problématique dépasse largement le cadre de l'agriculture : ce sont toutes les pratiques culturelles contemporaines portant un regard sur l'époque qui sont susceptibles de nourrir ce questionnement.

Conditions

Les résidences d'artistes se dérouleront à partir de janvier 2006. D'une durée de six ou sept semaines, la période précise sera définie par chaque lycée agricole. Chaque artiste sera hébergé au sein du lycée. Il mènera un travail de création d'une part. En concertation avec le professeur d'Esc, il interviendra dans le cadre de 50h d'ateliers artistiques avec les élèves d'autre part. Les frais de création seront pris en charge par Rurart à une hauteur restant à définir. Une bourse de création de 3 000 euros sera versée à chaque artiste au terme de sa résidence.

Dossier de Candidature

Aucun champ artistique spécifique n'est défini préalablement. Les artistes candidats feront parvenir un dossier comprenant un panorama de leurs productions récentes, un curriculum, un document expliquant en quoi le projet de résidences proposées par Rurart croise les enjeux liés à leur pratique artistique.

Les dossiers seront examinés à l'automne 2005 par un comité de pilotage composé des membres du réseau Rurart et de représentants des partenaires institutionnels.

Date limite d'envoi du dossier de candidature : 30 octobre 2005, à

RURART
Candidature résidence territoires virtuels
D150 – EPL Venours
86480 ROUILLE